aun

CONVOCATION

AGC.1314.001

Assemblée générale extraordinaire de l'Unité de négociation CSDM de l'Alliance

Mardi 5 novembre 2013, 17 h, au Centre Antique
6086 rue Sherbrooke Est, Montréal
(station de métro Cadillac)

Pour les membres qui travaillent le soir, une première séance de l'Assemblée se déroulera **à 10 h, au secrétariat de l'Alliance**, situé au 8225, boulevard Saint-Laurent à Montréal (station de métro Jarry et autobus 193 Ouest).

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Nomination des présidences de débats
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Journée pédagogique / Fermeture d'établissements
5. Modification à l'*Entente nationale* (5-3.13)

Apportez votre carte de membre 2013 pour éviter un délai d'identification.

ENTENTES DE PRINCIPE

Deux ententes de principe intervenues récemment nous amèneront à décider, en Assemblée générale de l'Unité de négociation CSDM, de modifications aux dispositions de notre convention collective. D'une part en amendant la *Convention collective locale* de façon à régler, pour les deux prochaines années, le litige sur la récupération d'une journée de classe ; d'autre part, en amendant l'*Entente nationale* afin de tenir compte des modifications législatives relatives à la libre circulation des professionnels entre les provinces et territoires de la Fédération canadienne.

Dans le premier cas, l'Assemblée des personnes déléguées a déjà étudié le texte de l'entente intervenue avec la CSDM pour éviter une nouvelle impasse si on devait, encore cette année, récupérer une journée de classe en raison de la tenue d'élections générales au Québec. Le scénario est de moins en moins hypothétique ! Ce projet d'entente vous sera recommandé par le Conseil d'administration et par l'Assemblée des personnes déléguées parce qu'il constitue la solution la plus prometteuse dans un contexte où notre convention fera bientôt l'objet d'une nouvelle négociation. On a convenu qu'advenant une situation qui provoquerait la fermeture des établissements scolaires, la première journée pédagogique transformée en journée de classe à la formation générale des jeunes (FGJ) serait la journée institutionnelle du 25 avril en 2014 ou celle du 24 avril en 2015.

UNE QUESTION D'ÉQUITÉ

Cette entente stipule aussi que, pour les secteurs de la formation professionnelle (FP) et de l'éducation des adultes (EDA), le contenu d'une journée pédagogique supplémentaire serait déterminé par les enseignantes et les enseignants. Le contenu de deux journées pédagogiques sur huit serait donc déterminé par l'équipe enseignante s'il devait y avoir fermeture d'établissement, que ce soit en raison d'une élection ou pour d'autres motifs.

Même si les enseignantes et les enseignants de secteurs de l'EDA et de la FP ne sont pas directement touchés par la reprise d'une journée de classe à la fin juin, cette entente reconnaît la spécificité de ces secteurs, pavant ainsi la voie à des améliorations lors de la prochaine négociation.

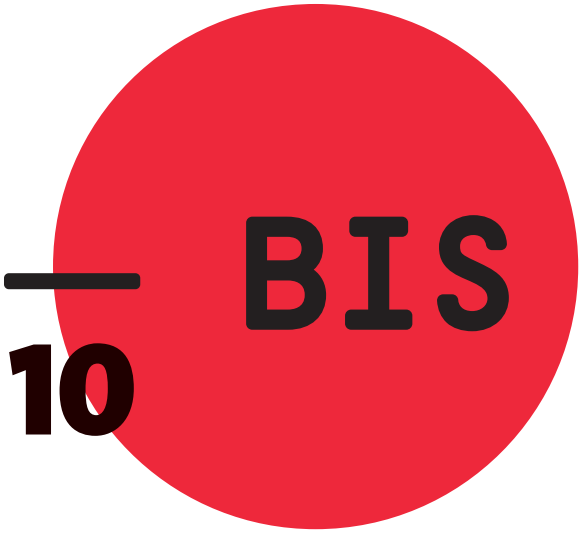

UNE QUESTION DE DROIT

L'autre entente qui vous sera soumise est une proposition du Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF). Elle s'inscrit en réponse aux interventions faites par la FAE depuis avril 2010. Nous réclamions en effet que des dispositions soient prises afin que les enseignantes et les enseignants d'autres provinces ou territoires canadiens, candidats à un poste au Québec, ne puissent plus être favorisés au détriment d'enseignantes ou d'enseignants québécois, comme cela est actuellement le cas. Cette situation est due à l'impact de l'application de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) sur le règlement régissant les autorisations d'enseigner. En convenant d'un amendement de l'article 5-3.13 de l'*Entente nationale*, on assurerait légalement l'équité entre toutes les enseignantes et tous les enseignants visés par cet article.

UNE DÉCISION COLLECTIVE

Dans ces deux cas, aucune solution ne pourrait s'appliquer sans prendre une décision en Assemblée générale des membres de l'Unité de négociation CSDM puisqu'il faut modifier d'une part la *Convention collective locale* et, d'autre part, l'*Entente nationale*. Ces enjeux sont à la base de notre mandat syndical. Vous êtes donc convoqués **le mardi 5 novembre** en réunion extraordinaire de l'AUN-CSDM et j'espère que le taux de participation démontrera, au-delà du fait que le quorum n'est plus requis, notre adhésion aux valeurs démocratiques qui fondent notre action syndicale.

Catherine Renaud, présidente

MODE D'EMPLOI POUR LA FGJ

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Depuis quelques années, l'Alliance organise à l'intention des personnes déléguées une activité de formation sur les normes et modalités d'évaluation (NME). Forte de cette expérience, et à la demande générale des enseignants qui manifestaient le besoin d'avoir en main des balises claires leur permettant d'élaborer les NME dans leur milieu, l'Alliance a conçu un nouveau *Mode d'emploi* à ce sujet. Ce document est livré cette semaine à l'intention des personnes déléguées et des membres du CPEPE, ainsi que des autres personnes qui contribuent à l'élaboration des NME. On le trouve aussi dans le site de l'Alliance au menu *INFORMATION* sous l'onglet *Fiches syndicales*.

S'ajoute à ce dépliant un modèle de proposition à la direction. Vous pourriez l'adapter en fonction des décisions de l'assemblée syndicale des enseignantes et enseignants de votre école.

Vous trouverez donc dans ce matériel toutes les informations pertinentes vous permettant de mener à bien le processus d'élaboration des NME et de défendre auprès de la direction la position prise par l'équipe d'enseignants de votre établissement. On fait ainsi contrepoids aux documents véhiculés par la CSDM auprès des conseillers pédagogiques et des directions d'école. Le modèle proposé est conforme aux encadrements légaux prévus dans la *Loi sur l'instruction publique* et dans le *Régime pédagogique*. En vous basant sur ce modèle, vous vous assurerez que votre direction ne refusera pas votre proposition sous prétexte qu'elle ne serait pas en conformité avec les paramètres établis par le MELS.

Notez toutefois que ce modèle ne tient pas compte de l'*Instruction annuelle,* qui peut être modifiée d'une année à l'autre. Il sera donc important de vous assurer, chaque année, que votre proposition soit aussi conforme aux divers éléments abordés dans ce document ministériel.

N'hésitez pas à communiquer avec le membre de CA responsable de votre école pour toute question à ce sujet ou pour obtenir des informations supplémentaires.

En plus de vous offrir cette nouvelle fiche et ce modèle de proposition à la direction, l'Alliance tiendra, encore cette année, une session de formation sur les NME. Elle aura lieu le **mercredi 12 mars** prochain, mais vous pouvez déjà vous y inscrire en utilisant le formulaire en ligne dans le site de l'Alliance.

Martin Bibeau, vice-président
Jean-François Audet, conseiller

RAPPELS DE CANDIDATURES

— EDA COMITÉ ACTION-MOBILISATION

ACTION mobilisation

Un seul des huit postes du Comité d'action-mobilisation (CAM) pour 2013-2014 n'a pas été comblé. L'appel de candidatures est donc relancé pour permettre à un **membre représentant le secteur de l'éducation des adultes** de participer au CAM.

Le CAM se penchera principalement cette année sur les dossiers de la négociation de la *Convention collective locale* et sur la qualité de l'air dans les établissements.

Les membres de l'EDA peuvent déposer leur candidature en remplissant le formulaire en ligne dans le site de l'Alliance, dans la page *FORMULAIRES* ou dans la page du CAM, accessible par le menu *L'ALLIANCE — Structures — Comités syndicaux*.

Martin Bibeau, vice-président
Yves Parenteau, conseiller

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Des postes restent à pourvoir au Comité environnement. Rappel est donc fait aux membres de **tous les secteurs**.

Ce comité se penchera sur des questions d'actualité concernant non seulement la qualité de vie dans notre environnement de travail, mais aussi dans notre ville et dans le monde. Son action s'inscrit dans une perspective de développement du mouvement *héros* de la FAE en faisant connaître ses valeurs et ses objectifs. On souhaite ainsi susciter l'adhésion des membres dans les établissements et leur participation aux projets mis de l'avant.

Le comité comptera neuf membres incluant le membre du CA qui en est responsable. On doit faire part de son intérêt auprès de la soussignée en remplissant le formulaire en ligne dans le site de l'Alliance.

Elaine Bertrand, vice-présidente

RAPPEL
LISTE DE PRIORITÉ

— FGJ

RENCONTRE D'INFORMATION

Cette rencontre d'information s'adresse uniquement aux personnes nouvellement inscrites sur la liste de priorité **au secteur des jeunes**, lors de la mise à jour d'octobre 2013. Elle aura lieu le **mercredi 30 octobre 2013 à 17 h,** au secrétariat de l'Alliance (troisième étage).

Monique Decelles, conseillère

IN MEMORIAM
MARJORIE MAINGRETTE

Nous vous faisons part avec tristesse du décès de Marjorie Maingrette, enseignante à l'école Saint-François-d'Assise. Elle était la sœur de Magalie Maingrette, orthopédagogue à l'école Madeleine-de-Verchères. Ses funérailles ont eu lieu le samedi 19 octobre.

À la famille et à ses collègues de travail, nous exprimons nos condoléances.

Le *BIS* est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Daniel Choquette • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie
8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL —